

DÉLIBÉRATION n° CA-04-05-2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 mai 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 6 avril 2018

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 4 mai 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

22. MAI 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 6 avril 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mars 2018 ;
- 3- Présentation du projet NCU - ELANS ;
Plan d'investissement d'avenir nouveaux cursus universitaires (PIA-NCU) ;
ELANS : pErsonnaliser Les pArcours à l'uNiverSité ;
- 4- Parcoursup : point sur les candidatures ;
- 5- Position du réseau des VPs CFVU concernant la cotisation vie étudiante ;
- 6- Demandes de protection fonctionnelle des agents de l'université de Poitiers ;
- 7- Evolution organisationnelle des services ;
- 8- Procès-verbal du Conseil de gestion du 13 mars 2018 ;
- 9- Remise de prix Pépite 2017 ;
- 10- Tarifs et subventions ;
- 11- Questions diverses.

Les membres présents :

Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Romuald BODIN ; Françoise BOISSEAU ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Sébastien CELLES ; Sandrine CHEVAILLER ; Valentin COGNARD ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Karine MICHELET ; Virginie NEVEU ; Nadine PAILLER ; Rose-Noëlle SCHÜTZ ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Licia BAGINI	à	Sébastien LAFORGE
El Mustapha BELGSIR	à	Karine MICHELET
Marion BLIN	à	Yves JEAN
Dominique BRUNET	à	Gabriel de SAINT MARTIN
Elvire DIAZ	à	Karl JOULAIN
Philippe JEHANNO	à	Sylvain DUBOIS
Myriam MARCIL	à	Thami ZEGHLOUL
Jean-Philippe NEAU	à	Rose-Noëlle SCHÜTZ

1) Informations générales

Le **Président** annonce que deux collègues mathématiciens du Laboratoire de Mathématiques et Applications sont décédés à 48 heures d'intervalle, Messieurs Anthony PHAN et Mohamed HNID, ce qui porte à **trois** le nombre de décès intervenu au laboratoire depuis un an et demi.
Une minute de silence est respectée.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mars 2018

Aucune modification n'étant demandée, le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

3) Présentation du projet NCU-ELANS

**Plan investissement d'avenir nouveaux cursus universitaires (PIA-NCU)
ELANS : pErsonnaliser Les pArcours à l'uNiverSité**

Mme **Virginie LAVAL** indique que le projet a bien été déposé et que 10,8 M€ ont été demandés.

4) Parcoursup : point sur les candidatures

Le **Président** rappelle que dès la fin du mois de décembre, le Conseil d'administration de l'Établissement, à l'unanimité, a pris une position très claire concernant Parcoursup en disant qu'à l'Université de Poitiers, des capacités d'accueil seront mises en place pour accueillir tous les lycéens de l'académie qui le souhaitent. L'an dernier, APB n'a pas dysfonctionné à Poitiers ni en province. Chacun a son avis sur la loi ORE, mais le gouvernement a été malin par rapport à la situation dans les universités. Il y avait un problème de tirage au sort dans une filière, les STAPS, et des dysfonctionnements d'APB en région parisienne. À partir de cela et de la médiatisation de ces cas, une loi concernant toutes les filières, qui consiste à mettre en place des attendus locaux formation par formation, a été proposée. Dans 5 ans, lors du bilan, il est persuadé qu'il y aura une sélection à l'entrée à l'université, car tout le monde, y compris à Poitiers, voudra faire comme dans les autres villes. Parcoursup est encore plus bureaucratique qu'APB. Il s'est exprimé à ce sujet en janvier au niveau du Conseil d'administration. Une proposition très concrète sera faite suite à la CFVU qui a voté à l'unanimité la proposition de mise en place des commissions effectuée la veille par son équipe. Cette proposition devrait alléger le travail des collègues. Sur 80 % des formations, où il n'y a aucune tension, il n'y a aucune raison de ne pas classer ex aequo tous les candidats et de ne pas les accueillir. Cependant, en psychologie, en droit, et dans des filières en tension, il faut que les commissions se tiennent.

Le deuxième point concerne ce qui se passe depuis six semaines. En novembre, l'amphithéâtre Bourdieu a été occupé pendant une nuit avec son autorisation (une cinquantaine d'étudiants, dont une vingtaine de personnes extérieures) sur la cause des mineurs isolés. Un accord avait été passé avec les occupants. Ils devaient libérer le lendemain pour que les cours puissent avoir lieu. Ce ne fut pas le cas le matin où une assemblée générale avait été programmée. Il leur indiqua que si à midi l'amphithéâtre n'était pas libéré, il ferait appel aux forces de l'ordre.

Il obtint dès le matin de la Préfète un rendez-vous avec une délégation étudiante pour traiter les 20 cas de mineurs isolés qui étaient l'objet de la discussion. Les leaders du mouvement ont libéré l'amphithéâtre, refusant de se rendre au rendez-vous avec la Préfète. Ce sont les mêmes qui sont aujourd'hui très actifs dans le cadre de la loi ORE et qui, pour partie, ne sont pas des étudiants. Ces derniers laissent une ou deux personnes parler haut et fort. Le Président a rappelé avoir pris des positions claires, ainsi que le Conseil d'administration, ce que les étudiants présents ont confirmé. Cependant, l'un des leaders lui a refusé l'accès. Depuis six semaines, les facultés de Sciences humaines, Lettres-langues, puis le Droit sont visées. Le but est de faire la Une pour accentuer la mobilisation. Il remercie Laurent Emmanuel BRIZZI qui travaille avec les équipes de direction des UFR pour que tout se passe au mieux. Il a constaté dans la matinée dans l'UFR de droit qu'un collègue insultait les étudiants qui bloquaient, ce qu'il ne faut surtout pas faire, car l'Université est un lieu de débat. Il est favorable à ce que les assemblées générales d'étudiants s'y déroulent, mais pas celles des cheminots, de Vitalis ou des hôpitaux. Il n'est pas non plus envisageable que des bâtiments soient occupés la nuit comme cela a pu se passer il y a quinze jours. L'autogestion, ce n'est pas des étudiants interdisant l'entrée dans les locaux. Cette situation a eu lieu pendant 2 jours. Une porte vitrée a été brisée, coûtant 16 000 euros à l'Établissement. Le weekend dernier, il y a eu des dégradations avec des bris de portes à la Pyramide. Le montant des dégradations s'élève à 40 000 euros, auquel il faut ajouter la mobilisation des personnels de la DLPI qui tous les jours vont effacer les tags. Ce ne sont pas les étudiants qui font cela. Il y a une vingtaine d'autonomistes à Poitiers, comme à Tours ou à Rennes. Les forces de l'ordre laissent faire en attendant des heurts et des dégradations. La situation est complexe à gérer puisqu'il faut veiller à la fois à la sécurité des personnels et celle des bâtiments. Il est compréhensible et logique que les personnels en charge de l'entretien soient choqués des tags dans des bâtiments neufs en Lettres ou en Droit. Il a été décidé d'arrêter les cours en droit ; le collègue est resté dans son bureau. Il faut éviter les heurts entre la cinquantaine de personnes qui bloquent et les milliers d'étudiants qui veulent aller en cours.

Une délibération va être proposée concernant le classement des étudiants et le fait que les commissions se tiendront dans 80 % des formations, mais en disant que tous les étudiants sont classés ex aequo, car ils peuvent venir sans problème. Pour les formations en tension, les commissions se réuniront. Si cette proposition est adoptée, elle sera diffusée à la communauté universitaire, aux étudiants et à la presse afin de rassurer aussi les familles. Il souhaite qu'à la fin de ce texte, une phrase indique que l'université condamne les dégradations se chiffrant à 40 000 euros. Il ira remercier, à la reprise, l'ensemble du personnel de la DLPI, les collègues d'astreinte et la concierge de la faculté de Lettres et Langues. De plus, les conditions pour les personnels administratifs sont difficiles à gérer. Il faut être vigilant sur les questions de sécurité, et sur le fait que l'université est un lieu de débat et non de dégradations.

Mme Virginie LAVAL annonce que le communiqué sera envoyé au cabinet de la Ministre, à la CPU, au réseau des VP CFVU.

Elle en donne lecture :

« Dès le 13 décembre 2017, l'Université de Poitiers a réaffirmé dans un courrier adressé à Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et dans sa motion « Pour le libre accès à l'Université » votée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 2 mars 2018, son attachement au principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur sans aucune forme de sélection. Elle s'est engagée à maintenir des capacités permettant d'accueillir au minimum tous les bacheliers du secteur. Dans cet esprit, l'université de Poitiers a fait le choix de ne pas mettre en place d'attendus locaux.

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, dite loi ORE ou loi Vidal met fin à la plateforme APB pour une nouvelle plateforme, « ParcoursSup », supprimant le tirage au sort des candidats à l'inscription dans les filières sous tension. Corrélativement, elle instaure un système de classement des candidatures des bacheliers par les universités dans toutes les filières.

Cette réforme n'est pas seulement technique.

Décidée et mise en œuvre à un rythme soutenu, elle modifie l'accès à l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui suscite la crainte légitime de la jeunesse, des familles et de la communauté universitaire.

Dans ce contexte, l'université de Poitiers reste attachée au principe de libre accès à l'enseignement supérieur et à ses missions de service public.

Elle s'engage à accepter, sans condition, toutes les candidatures, tous bacs confondus, dans les filières qui ne sont pas sous tension, soit pour 80 % de ses formations.

Ainsi, pour 80 % des formations de l'université de Poitiers, aucun classement des candidatures ne sera effectué : tous les candidats seront positionnés ex aequo par les commissions d'examen des vœux et seront appelés par Parcoursup.

Pour les formations en tension, c'est-à-dire celles pour lesquelles le nombre d'étudiants potentiellement inscrits à la rentrée 2018 risque de dépasser les capacités d'accueil, l'université de Poitiers réaffirme son refus du tirage au sort.

L'université de Poitiers demande à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de prendre en compte les spécificités des universités pour garantir l'aspect démocratique à l'enseignement supérieur public ».

Le Président ajoute que la CFVU a voté la veille à l'unanimité cette décision. Il a échangé avec Gilles Roussel, le Président de la CPU, qui lui a indiqué que cette position était tenable à Poitiers, car le bassin de recrutement est bien connu. Dans la région Parisienne, c'est impossible en raison de la multitude des universités. D'autres universités sont en train de se positionner sur cette question. Le cabinet de la Ministre est en relation avec Gilles Roussel et lui a signalé qu'il serait à l'écoute. Il est important de faire pression sur le cabinet de la Ministre sur des choses concrètes qui permettent de rassurer les lycéens qui postulent à Poitiers.

Mme Virginie LAVAL indique que des informations du cabinet de la Ministre ont été reçues la veille. Il semblerait que le système n'irait pas vers un classement ex aequo de l'ensemble des candidats, ce qui simplifierait la vie des collègues qui paramètrent le module d'aide à la décision sur Parcoursup. Il faudrait faire remonter la liste des candidats en l'état, comme ils ont été reçus. Ce serait une décision très sage.

M. Yves BERTRAND était au Ministère la veille à propos de ce sujet. Il confirme qu'il n'y aura pas de classement ex aequo, mais une absence de classement. Cependant, le dispositif se fondera sur les données d'appel. Il faut faire attention à une configuration. Il prend l'exemple de la faculté de Sciences. Généralement, il y a une cinquantaine d'étudiants dans une filière, avec des capacités d'accueil à 200. S'il y avait 300 candidats à la fin des données d'appel, il faudrait les accepter. Il faut faire attention aux filières qui ne sont pas en tension, mais qui pourraient l'être.

Mme Virginie LAVAL complète avec un exemple. Si une capacité d'accueil a été fixée à 100 places, 400 candidatures sont reçues. Si les candidats ne sont pas classés, les 400 recevront un oui ferme. L'hypothèse est que 300 candidats vont se désister. L'université prend un vrai risque, car les capacités d'accueil ont été calibrées au regard des bacheliers de l'académie. Or, il y a un taux non négligeable de candidats hors académie qui peut aller jusqu'à 50 % sur certaines mentions et au moins 20 % sur les autres. S'ils viennent, les capacités d'accueil seront dépassées à la rentrée. Le risque est élevé pour la sociologie.

Le Président ajoute que cela a une incidence sur les conditions de travail, la rentrée, la soutenabilité, etc.

M. Yves BERTRAND explique que pour les commissions d'examen des vœux, il existe une confusion pour certains collègues, notamment en sciences, entre cette position, et le fait de ne pas mettre en place les commissions. La loi oblige de les mettre en place pour affirmer ce principe.

Le Président confirme que c'est la proposition faite. Gilles Roussel a indiqué dans son université que si aucune commission n'est mise en place, les bacheliers professionnels, technologiques et généraux seront choisis formation par formation, au motif de la mixité sociale.

Mme Françoise BOISSEAU confirme que les proviseurs ont à cœur que leurs lycéens puissent bénéficier d'une orientation post-baccalauréat. Ils ont beaucoup été impactés par Parcoursup dans les établissements avec la mise en place du deuxième professeur principal. Elle s'inquiète des 20 % de formations en tension à l'université de Poitiers qui laisseront des étudiants en chemin.

Il faut communiquer auprès des familles, qui sont inquiètes de ce qui va se passer à la rentrée. Parcoursup est monstrueux. Il est pire qu'APB qui n'était déjà pas simple. Les adjoints dans les lycées passent beaucoup de temps dessus.

M. Romuald BODIN a vu dans le document de la CFVU que le nombre de candidatures pour les LI avait diminué. Il se réjouit de la position du Président de l'Université et de son équipe par rapport à cette question du classement même si elle ne règle pas trop les effets de loi. Quand bien même les dossiers ne seraient pas classés, le premier effet de la loi est la baisse du nombre de candidats qui était prévu. Certaines études ont souligné que si l'université devenait sélective, au moins dans l'esprit des familles et lycéens, cela aurait pour effet de réduire le nombre d'inscriptions. Un autre effet serait le niveau des étudiants : certains étudiants fragiles seront perdus, mais aussi les étudiants brillants qui, quitte à être sélectionnés, opteront pour une filière plus prestigieuse. Que se passera-t-il dans quelques années ? Nonobstant la gestion locale de la sélection, cette loi est problématique, stresse les lycéens ce qui ne sera pas sans effet sur l'université. Le nombre de candidats, notamment brillants, pourrait baisser. Que faire, si dans une filière donnée, la Commission décide malgré tout d'établir un classement ?

Le Président répond que sur les filières qui ne sont pas en tension, qu'il y ait ou non un classement, il est possible de prendre tous les étudiants. Si les collègues veulent passer du temps à classer, ils peuvent le faire, mais la position est de dire, pour 80 % des portails, que tout le monde est pris, avec un risque de dépassement qu'il est prêt à prendre pour alléger le travail de classement qui n'a pas de sens. Pour l'instant, le nombre de dossiers n'a pas baissé. Nul n'a de vision sur une éventuelle régulation naturelle évoquée par l'intervenant. Une des limites de cette loi, c'est qu'elle incite à prendre les lycéens de l'académie, ce qui enferme territorialement les lycéens dans une proximité géographique, alors que la mobilité est prônée.

M. Romuald BODIN ajoute que les modélisations ont montré que le classement produirait une augmentation de l'exclusion des bons étudiants, c'est-à-dire un effet pervers.

Mme Nadine PAILLER apporte des précisions sur le nombre de futurs étudiants et lycéens inscrits. Il n'y a pas de baisse d'élèves de terminale inscrits sur Parcoursup.

A la session de 2016, il y avait 15 345 élèves en terminale, dont 90,1 % inscrits sur APB.

A la session 2017, 16 018 élèves étaient en terminale, avec 91,9 % d'inscrits sur APB.

A la session 2018, 16 708 élèves étaient en terminale, pour 93,31 % d'inscrits sur Parcoursup. 14 787 élèves ont effectué un vœu sur Parcoursup, toutes formations confondues. Cela s'inscrit dans une phase d'évolution démographique.

Elle salue le travail de l'université autour de Parcoursup, sur la volonté d'ouvrir plus de places sur les filières en tension, travail mené conjointement avec Madame la Rectrice.

M. Sébastien LAFORGE se félicite de l'initiative proposée. Il est très bien de lever les barrages sur l'accès des filières sans tension. La capacité d'accueil de sa discipline est très au-delà du nombre réel d'étudiants qui se retrouve dans sa filière. Le déficit d'étudiants dans les filières scientifiques n'est pas spécifique à Poitiers et est national. Le problème des filières en tensions n'est pas résolu. L'accès à ces filières pour les lycéens qui le souhaitent ne sera plus possible à la rentrée prochaine. La limitation de l'accès à l'université de Poitiers pour des étudiants qui viennent d'autres académies est un vrai problème. Il donne comme exemple la limitation drastique du nombre de places en première année de psychologie à l'Université de Bordeaux qui laissera beaucoup d'étudiants sur le carreau. Le taux d'étudiants pouvant s'inscrire dans les filières idoines des autres universités creusera un fossé entre les souhaits des jeunes, leur liberté de s'inscrire dans la filière de leur choix, et la réalité. Ils seront envoyés vers d'autres filières ce qui créera de nouvelles tensions. Cette loi ne résout rien.

Le Président propose de passer au vote.

Communiqué

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le communiqué adopté par la Commission de la formation et de la vie universitaire concernant le libre accès à l'Université.

Mme Virginie LAVAL présente les chiffres Parcoursup.

Au 13 mars, les candidats devaient présenter leurs vœux.

Au 31 mars, ils devaient les confirmer.

Elle présente les résultats au 13 mars qui englobent tous les candidats, au-delà des seuls lycéens de l'académie : 29 783 vœux contre 39 775 vœux pour APB soit une diminution de 9 992 vœux.

Elle est liée à 3 points essentiels :

- Le nombre de vœux est réduit (24 sur APB et 10 sur Parcoursup),
- La disparition des pastilles vertes (l'an dernier, les bacs généraux devaient impérativement inscrire une licence générale),
- La disparition des vœux groupés.

Elle a sorti les mentions qui étaient en vœux groupés l'an dernier sur APB. Par exemple, pour faire Droit, il fallait demander Tours, Limoges, etc. En les enlevant, le nombre de vœux est stable (Parcoursup : 19 928 et APB : 20 298). En Droit, l'an dernier, il y avait 6 500 candidatures, et 2000 aujourd'hui.

Les DUT affichent le résultat inverse compte tenu de leur sélectivité. Une augmentation de 3 967 est constatée, car ils restent en vœux multiples. Pour faire le DUT de chimie de Poitiers, il est possible de l'associer au DUT de Bordeaux ou autres, et cela compte pour un seul vœu.

Il y a 27 398 vœux confirmés pour les licences générales, soit une diminution de 12 377 par rapport à APB. Pour les DUT, 13 854 vœux sont confirmés, soit une augmentation de 3 009 vœux.

Elle partage le communiqué qui sera adressé à la Ministre, mais il faut être bien conscient des risques pris et du fait que l'analyse ne peut pas être menée complètement sur Parcoursup, faute de connaissance du comportement des candidats. Il y a une absence de classement des vœux par les candidats. Si Parcoursup est maintenu, il faut voir apparaître ce classement de vœux dans les années à venir. Obligation n'est plus faite aux candidats d'indiquer une licence générale ce qui constituait un garde-fou. Par ailleurs, une nouvelle offre de formation est proposée. Toutes les licences sont désormais en portail. Elle ne connaît pas les comportements des candidats sur les portails. Par exemple, un candidat qui voudrait s'inscrire en droit, peut s'inscrire dans le portail droit-histoire, droit-lettres, droit-psychologie, ou droit-AES. Est-ce que l'étudiant qui s'inscrit dans le portail droit-histoire s'est également inscrit sur les 3 autres portails ? Elle n'est pas en mesure de le dire aujourd'hui, mais Christine LOUBET mène une analyse pour arriver à une représentation de ces comportements. Par ailleurs, la temporalité sur Parcoursup est très différente de celle d'APB, où il y avait une photographie en temps réel des trois phases. Toutes les formations, dès lors qu'elles n'ont pas atteint leurs capacités d'accueil, passent sur la période complémentaire. Ces incertitudes lui permettent de formuler des hypothèses, mais elle pense que, pour certaines formations dont la sociologie, l'université prend des risques.

Elle a une réunion essentielle avec le Recteur en fin de matinée, car elle déterminera le quota d'étudiants hors académie. Il fallait une analyse très précise du nombre de candidats du secteur par rapport au nombre de candidats de l'académie, mais cette discussion n'a plus aucun sens pour les formations pour lesquelles des données d'appels seront mises à l'ensemble des candidatures. Il n'est plus nécessaire de poser des quotas. C'est là qu'il y a un risque même si en effet, il est nul pour la filière scientifique. 80 % des licences ne présentent aucun risque. Par compte, il y a quelques réserves sur 7 mentions et 1 parcours. Rien n'est figé. Quand elle aura les analyses complémentaires, peut-être que certaines mentions qui sont aujourd'hui identifiées en mention, compte tenu du comportement des étudiants, pourront être enlevées de la liste des mentions en tension. Elle attend avec impatience l'analyse fine de la DIFOR et sera vigilante sur le quota d'étudiants hors secteur pour les filières en tension.

Elle présente les mentions en tension repérées. Il y a une capacité de 110 places pour les Arts du spectacle (601 vœux, 513 du secteur) ce qui correspond à un taux de pression de 4,7 soit une place pour cinq candidats. Le taux d'évaporation sur APB était très important l'année dernière. Droit est en tension à cause du portail Droit-histoire. Il y a 11 candidats pour une place. Si les étudiants n'ont postulé que sur ce portail, le système Parcoursup va en positionner en attente, ce qui ne se libérera peut-être pas s'ils conservent la stratégie d'un seul vœu. L'Economie-gestion est en tension avec 250 en capacité d'accueil et un taux de pression de 4,6. Le parcours science politique qui était sélectif l'année dernière en Lettres et langues ne l'est plus cette année puisqu'il n'y a plus d'entretien.

Il faut être vigilant, puisqu'il y a 55 places pour 232 candidats du secteur dont un bon nombre de hors secteur, cela s'explique par le fait que cette formation est quasi-unique en France. Elle est une classe préparatoire déguisée pour un accès au master de Science politique. Il y a 1518 candidats du secteur en PACES. Si tout le monde est appelé, il n'est plus possible de limiter le hors secteur, ce qui générerait une tension. Il s'agit donc d'un secteur en tension. La psychologie est aussi en tension (2189 candidatures avec 1339 du secteur, soit 61,14 %). Le taux de hors secteur est donc très important, de l'ordre de 40 %. Ces étudiants viennent de Bordeaux (211), de Nantes (103), d'Orléans-Tours (108). Ils n'ont demandé que Psychologie à l'université de Poitiers. Cela veut dire qu'ils ont fait une demande chez eux et pour se donner des garde-fous, ils ont cherché les licences de psychologie partout ailleurs. Il faut être vigilant sur cette mention et établir un quota de hors secteur au plus bas. Les sciences du langage sont en vigilance à cause du portail orthophonie qui attire 114 étudiants du secteur pour 50 places. Les sciences de la vie sont aussi en tension, avec 1111 candidats du secteur, soit un taux de pression de 3 candidats pour une place. Les candidats ont un autre comportement sur STAPS. Le taux de pression est très important sur Poitiers et Angoulême. Le taux de hors secteur est le plus élevé de toutes les licences. Les candidats formulent deux vœux : STAPS Poitiers et STAPS Angoulême. L'Université de Poitiers n'a donc aucune marge de manœuvre. Malgré les 125 places de plus en STAPS, des candidats ne seront pas pris. Elle ne s'engagera pas pour cette mention. Pour les autres, il est fort probable que, bien qu'en tension, tout le monde soit accepté.

Deux types de commissions d'examen des vœux seront réunies : celles qui signeront un PV pour dire que la commission de telle mention s'est réunie et a décidé de ne pas classer les candidatures ; les autres qui devront mener un travail largement pris en main par le central à travers le Safire et l'équipe de l'orientation et de l'insertion, et la DIFOR, qui ont préparé le paramétrage. Le but est de soulager au maximum les commissions d'examen des vœux pour leur préparer une liste d'étudiants. Par ailleurs, il sera proposé à toutes les commissions d'examen des vœux de les accompagner les 2, 3 et 4 mai dans les cinq salles réservées à la Ruche. Les collègues du Safire et de la DIFOR seront présents pour les aider à l'utilisation de l'outil et à la réflexion pédagogique. Mme Virginie LAVAL leur adressera un courriel cet après-midi pour leur présenter les modalités de ces journées.

Mme Rose-Noëlle SCHÜTZ revient sur la mention droit-histoire. Elle note que si la mention psychologie-psychologie existe, celle de droit-droit n'existe pas. Or, les étudiants qui veulent faire une formation purement juridique ne se sont sans doute pas inscrits sur droit-AES pour ne pas avoir à suivre des matières qui ne les intéressaient pas. Ils ont donc cherché ce qui leur paraissait le plus proche de l'ancien droit-droit, c'est-à-dire droit-histoire. Cette mention ne les préparera pourtant pas à une licence en droit pur, avec le moins de matières mineures possible. Ils auraient dû prendre droit-AES. Y aurait-il un moyen de reverser en droit-AES ces étudiants qui ont pris droit-histoire en se trompant ?

Mme Virginie LAVAL répond que cela pourra être fait s'ils ont formulé ce vœu sur Parcoursup.

Mme Rose-Noëlle SCHÜTZ demande ce qui sera fait s'ils ne l'ont pas formulé, car ils ne l'ont pas compris.

Mme Virginie LAVAL ne sait pas comment seront gérées les inscriptions hors Parcoursup. Elle ne partage pas l'analyse de Rose-Noëlle SCHÜTZ. Il y a un portail Psychologie-Psychologie, car les portails qui ont bien voulu se marier avec la psychologie ne permettent pas d'absorber le nombre. C'est une conséquence de l'absence de mariage possible avec d'autres mentions. La sociologie a par exemple refusé. Droit a fait un effort ; Philosophie ne pouvait aller au-delà de 108 et Sciences du langage de 84. L'absence de portail Droit-droit n'est pas un élément de cadrage. C'est la conséquence d'une absence de coopération entre les différentes licences de l'université. Quand un étudiant s'inscrit en droit, il a, au premier semestre, la possibilité de découvrir quatre autres disciplines. Seules 2 UE de droit lui sont enlevées. Si l'étudiant réalise que le droit ne lui plaît pas, il peut partir en AES, en histoire, en lettres ou en psychologie. C'est une très belle spécialisation progressive que les équipes ont mise en place. Considérer que droit-AES est un parcours d'excellence pour faire droit est faux.

Mme Rose-Noëlle SCHÜTZ signale qu'ils feront plus d'autres matières que du droit sur les deux premières années. Ils n'auront pas fait de matières en droit dans les 2 premières années. Dirigeant le master 2 notarial, elle sélectionnera les étudiants qui auront le plus de prérequis.

Mme Virginie LAVAL ne comprend pas ces réticences car le cadrage va dans le bon sens de l'étudiant puisqu'il aura eu deux unités d'enseignement (UE) de moins qu'un autre.

Le Président suggère de passer à une autre discussion.

Mme Karine MICHELET demande si, pour les candidatures hors académie, un certain nombre seront prises et participeront à la sélection dans les filières en tension. S'agit-il d'une sélection au sens strict de toutes les candidatures ?

Mme Virginie LAVAL répond qu'il s'agira d'une sélection à l'aveugle. Les candidats reçus seront classés. Le quota fixé avec le Recteur viendra chercher dans ce classement les premiers du hors secteur qui seront admis. Les suivants auront un oui en attente.

Mme Karine MICHELET ramène sa question à un modèle noté. S'il était décidé de prendre tous les étudiants qui ont 13 de moyenne au bac, seuls 15 % de ceux qui ont 13 hors de l'académie seront choisis. Puis seront privilégiés ceux qui ont en dessous de 13, mais de l'académie. Elle est profondément choquée par ce type de système.

Mme Virginie LAVAL répond absolument, priorité à l'académie.

Le Président évoque un enfermement territorial. Dans le même temps, l'objectif est-il de devenir un collège universitaire ou de rester une université ? Face à l'attitude malthusienne et égoïste de l'université de Bordeaux en psychologie qui consiste à ne prendre que 220 étudiants pour privilégier la recherche, il est impensable que l'université de Poitiers accepte d'accueillir tout le monde au risque de surcharger les collègues qui le sont déjà et de devoir délaisser la recherche. Or, une université est avant tout productrice de connaissances.

Le Président propose d'ajouter à la déclaration liminaire :

« En outre l'université de Poitiers, concernée par des mouvements de contestations de la loi ORE, réaffirme son attachement au respect d'un débat libre et serein, mais condamne fermement les dégradations matérielles et les agissements qui pénalisent l'ensemble de la communauté universitaire ».

Cela sera diffusé à l'ensemble des personnels, aux étudiants et à la presse pour informer et de façon à rassurer les familles.

5) Position du réseau des VPs CFVU concernant la cotisation vie étudiante

Le Président indique que ce point a changé car il a été décidé, hier, de prendre une position claire sur Parcoursup.

6) Demandes de protection fonctionnelle des agents de l'université de Poitiers

M. Emmanuel AUBIN indique que le droit, source d'incertitude par ailleurs, permet aussi de protéger les personnels, notamment le droit à la protection fonctionnelle.

L'établissement a été saisi de 5 demandes.

Il existe une violence institutionnelle à l'égard des personnels des universités, que ce soit à l'encontre d'agents BIATSS, de doyens, ou même du Président. Des propos tenus sur Internet ont amené l'établissement à être saisi d'un certain nombre de demandes.

La protection fonctionnelle est une obligation pour toute administration. Elle figure dans le statut général, à l'article 11 de la loi relative à tous les fonctionnaires et agents publics. Lorsqu'une administration est saisie d'une demande, elle est obligée d'apporter sa protection. L'Université, en tant qu'administration, s'inscrit dans cette démarche.

Il y a une dérogation : quand un agent demande une protection fonctionnelle, elle peut être refusée si l'agent a commis une faute personnelle ce qui a été le cas pour une personne.

Pour le reste, l'établissement a été rendu destinataire de 5 demandes de protection juridique qu'il souhaite présenter :

- La première demande provient d'un agent BIATSS qui exerce la fonction de Directeur des Ressources humaines et de la Relation sociale (DRHRS), Nicolas Boistay, à la suite d'injures et menaces par voie électronique venant d'une enseignante-chercheuse de l'établissement.
- La deuxième demande a été formée par un Maître de conférences en droit privé, Alexandre Zollinger, dont la thèse de doctorat a fait l'objet d'un plagiat qui a été avéré et condamné par les tribunaux. Le responsable, un avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, s'est soustrait à la justice et a organisé son insolvabilité en partant en outre-mer. Le collègue fait un procès pour obtenir réparation. La protection fonctionnelle lui a été accordée.
- La troisième demande vient d'un professeur de droit public, le doyen Philippe Lagrange qui a fait l'objet, en sa qualité de doyen, d'attaques répétées par voie électronique par un enseignant chercheur. La teneur des messages relève de la dénonciation calomnieuse qui est un délit qui se prescrit en 3 ans. Le doyen souhaite, lorsque la procédure disciplinaire sera terminée à l'encontre de l'enseignant, porter plainte au pénal. La protection fonctionnelle lui est accordée pour préserver sa réputation et son intégrité.
- La quatrième demande a été formulée par une agente BIATSS en poste dans le service RH, Valérie Durando. Elle a reçu un nombre impressionnant de courriels insultants, injurieux et menaçants de la part d'une Maître de conférences de l'établissement.
- La cinquième demande a été formée par le Président de l'Université. Il fait l'objet, de la part d'un enseignant-chercheur à la retraite depuis 8 ans, de courriels et de messages à teneur injurieuse et diffamatoire de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération. Dans le cas d'une plainte, la protection fonctionnelle peut être accordée avant, pendant ou après la procédure pénale.

M. Emmanuel Aubin indique que lors du vote, il faudra que le Président et le DRHRS quittent la salle pour que la protection fonctionnelle leur soit accordée.

De l'agent de catégorie C au Président, il y a une certaine violence, notamment par voie électronique. L'Établissement protège les agents qui en font la demande, quel que soit le grade, le statut et la fonction.

Le Président remercie les personnes qui travaillent sur ces dossiers.

Le Président de l'université de Poitiers laisse Monsieur Loïc Levoyer siéger à la présidence du Conseil d'administration, conformément à :

- La délibération du Conseil d'administration n° 27-5-2016-1 approuvant à la majorité l'élection de Monsieur Loïc Levoyer en tant que Vice-président du Conseil d'administration ;
- L'arrêté n° 04-09-2017 de composition du Conseil d'administration, plus particulièrement à son article 7, stipulant que « en cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, Président du Conseil d'administration, le Conseil est présidé par le Vice-président du Conseil d'administration. »

Le Président et le DRHRS quittent la salle des Conseils.

M. Loïc LEVOYER souligne que la configuration de la salle n'est pas propice aux débats.

Mme Isabelle DUFONT remarque que les cas évoqués donnent lieu à des traces écrites. Elle a aussi constaté ce que subissent au quotidien les agents d'accueil qui servent souvent de tampon avec des usagers parfois très excités.

M. Emmanuel AUBIN évoque des mesures conservatoires prises par le Président de l'Université en plus de la protection fonctionnelle. Il donne l'exemple d'une collègue qui a eu un usage déraisonnable de l'outil numérique mis à sa disposition et qui a fait l'objet d'une interdiction d'accès à ces outils pendant 30 jours. De même, une personne qui a exprimé des menaces de mort a été interdite d'accès aux locaux durant un mois. La protection fonctionnelle s'applique quand l'agent décide de porter plainte.

M. Loïc LEVOYER souligne la gravité et la répétition des cas évoqués qui devaient donner lieu à des décisions exceptionnelles. Au-delà de l'outil juridique, ils prennent acte de la souffrance de la personne et que l'institution est auprès d'elle.

Mme Sandrine CHEVAILLER estime que certaines limites ne doivent pas être franchies dans un cadre professionnel. Une personne en cause semble avoir atteint une limite qui n'est plus supportable et dont l'arrivée interroge les collègues qu'elle devrait rejoindre.

Le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les cinq demandes de protection fonctionnelle formées par M. Nicolas Boistay, par M. Alexandre Zollinger, par M. Philippe Lagrange, par Mme Valérie Durando et par M. Yves Jean.

7) Evolution organisationnelle des services

M. Gilles MIRAMBEAU indique que la présentation a déjà été faite devant le Comité Technique d'Établissement et en conférence des doyens et directeurs la semaine précédente. La réorganisation des services fera l'objet d'un point du projet d'administration. Le projet d'administration est la déclinaison du futur projet d'Établissement et s'appuiera grandement sur l'évolution organisationnelle des services. D'autres établissements sont rentrés dans ces processus de réorganisation. Ils ont parfois fait le choix de faire intervenir des cabinets externes pour mener à bien ces évolutions. L'Université de Poitiers n'a pas fait ce choix, mais a décidé que cette évolution serait conduite par la Direction générale des services (DGS) en lien avec la Direction des Ressources humaines et de la Relation sociale (DRHRS) pour prendre en compte l'historique et faire en sorte que les agents de l'Établissement soient accompagnés au mieux.

Le Président estime que cet accompagnement interne des personnels est essentiel dans la démarche. L'évolution de l'organisation doit se faire avec les personnes en responsabilité dans l'Établissement, en étant à l'écoute.

M. Gilles MIRAMBEAU ajoute que le rapport du HCERES consulté en fin d'année recommande un certain nombre d'orientations sur une évolution de l'organisation, notamment sur l'aspect finance et formation. Laurent Bosquet, vice-président aujourd'hui, a mis en place une démarche de Mieux être au travail avec une enquête réalisée auprès des agents qui révèle un certain nombre de points qu'il est important de prendre en compte, comme le besoin de partage, de management participatif et de sens donné au travail. De nombreuses réunions ont été organisées avec les responsables administratifs, les doyens, le comité technique pour savoir comment faire évoluer l'organisation. Le rapport des Commissaires aux comptes interroge également sur l'organisation de la fonction financière.

Les forces sont les éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour construire. Les faiblesses désignent ce qu'il faut faire évoluer à travers l'organisation pour qu'elles deviennent des forces. La situation budgétaire, si elle est saine depuis quelques années, reste fragile. L'Établissement est attractif et est régulièrement cité dans les classements nationaux.

Le Président mentionne une réunion il y a 15 jours au ministère sur le contrat d'établissement. Le ministère a noté que l'Université arrive 4^{ème} en termes de taux de réussite en licence, l'a repérée sur sa stratégie immobilière et de développement durable ainsi que sur les innovations pédagogiques et sur la question internationale. Depuis 15 jours, les indicateurs du ministère sont attendus pour travailler sur le contrat d'établissement, qu'il faudrait présenter au CA début juin.

Il y a une régularité depuis plusieurs années dans les classements qui témoigne de la qualité des formations de l'Université.

M. Gilles MIRAMBEAU indique que l'enquête Qualité de vie au travail (QVT) fait remonter que les agents estiment que les relations de travail sont plutôt bonnes. Le HCERES relève 2 forces : les services partagés mis en place dernièrement ainsi que la stratégie immobilière et sa mise en œuvre (PPI et schémas directeurs). Les faiblesses repérées concernent l'éclatement des fonctions, des moyens et des compétences, l'absence de formalisation de procédures, une sous-évaluation du rôle des fonctions et des structures administratives. (La DIAF a trop peu d'ETPT pour piloter une masse financière relativement importante), des doublons dans certains services, le manque d'outils de pilotage, notamment stratégiques. Le système d'information devra gagner en structuration. Des faiblesses financières sont aussi à noter. Les ressources sont importantes, mais les ressources propres sont très faibles, de l'ordre de 7 %. Il faudra trouver de nouvelles ressources, à travers la formation continue, la recherche, etc. Il faut aussi s'améliorer sur la masse salariale.

Plusieurs évolutions sont attendues de cette organisation. Elle va clarifier, simplifier et rassembler pour permettre aux personnes internes et externes d'identifier les bons interlocuteurs. Elle permettra l'entraide, le partage et une meilleure communication entre les services. L'organisation proposée est structurée autour des fonctions stratégiques de l'université. Elle opérera des rassemblements de la fonction financière, de la fonction formation, de la fonction recherche. M. Mirambeau souhaite aussi donner une vision à l'administration, sur son organisation et les projets qu'elle devra mener. L'organisation sera respectueuse des personnes, de leurs compétences. Celles-ci seront accompagnées dans leur changement de fonction par de la formation. Il faudra aussi que le management soit à taille humaine, bienveillant, de proximité ce qui induira une réduction de la taille des équipes. Il faudra faire confiance aux personnes, les responsabiliser et les mettre en autonomie, ce qui ne veut pas dire une absence de contrôle.

Il propose une méthodologie de travail :

- L'étape 1 est une grande phase de diagnostic menée avec le DRH Nicolas Boistay. Pour chaque pôle proposé, l'objectif, la finalité et l'impact en termes de changements, de risques, ont été identifiés. L'étape 2 consiste à rencontrer les agents et à leur présenter les principes de cette évolution. Les étapes 3, 4 et 5 sont celles de co-construction, de concertation pour mettre en place un plan d'action avec 3 finalités et 3 livrables. A chaque pôle, il demandera de définir un organigramme.
- Le deuxième livrable est la description claire des missions, la mise en place de subsidiarité en évitant les doublons.
- Le troisième, pour les pôles nouveaux, consistera à définir les modalités de pilotage, d'animation des pôles et des services, et d'interaction avec les autres services.

En fonction de la taille des services, les échéanciers seront différents et pourront glisser en fonction de la charge de travail dans les services. C'est le cas sur la fonction formation. La mise en place de la nouvelle offre de formation, de Parcoursup et de la loi génère déjà une surcharge sur les services. L'organisation peut être mise en retrait le temps de gérer la rentrée.

La DGS est constituée d'un Directeur général des services par intérim, et d'un Directeur général des services adjoint. Ce binôme sera à la tête de l'administration.

Le « pôle formation et réussite étudiante » aura pour objectif de rassembler toutes les directions administratives qui ont un lien de près ou de loin avec la formation. Différents services seront intégrés dans ce pôle : la DIFOR, le Safire, UP&Pro, le pôle handicap étudiant, la Maison des Langues, le CRIIP sachant que la question du rapprochement entre le CRIIP et la cellule TICE d'I-Médias se pose. La Maison des Étudiants a des activités qui relèvent pour partie de la réussite étudiante. Des réflexions communes sont menées sur les activités des services, leur coordination. L'idée est de mettre en place des projets transverses et de faire travailler les gens entre eux.

Il faut aussi améliorer, dans chacun des pôles, le pilotage et la fonction projet. Par exemple, dans le pôle formation, il faudra identifier une cellule nommée « Appui au pilotage » et une fonction « Projet formation ». A terme, pour donner de la cohérence à la politique, le souhait est de rattacher les référents « insertion » des composantes au Safire et de mettre en place à moyen terme une plateforme d'inscriptions uniquement pour les inscriptions administratives. Les outils de dématérialisation sont prêts pour la rentrée 2019. Cette plateforme administrative rassemblerait l'ensemble des interlocuteurs et permettrait de mettre en place un vrai accueil commun, identique à tous les étudiants de l'université.

Le deuxième pôle qui devra travailler en lien étroit avec le premier est le « pôle Vie de Campus et Patrimoine ». Sa création vise à afficher la dynamique politique, avec l'intégration de la DLPI, de la Maison des Étudiants, avec la coordination des activités du SUAPS et du Service de Santé Universitaire. Une cellule d'appui au pilotage et du système d'information lui sera rattachée. Ce pôle aura pour but, à terme, de donner du sens à la logistique de l'Établissement et de rattacher les agents logistiques à la DLPI en conservant un service de proximité, un service aux usagers de qualité.

Depuis 2013, la MIPI (mission ingénierie des projets internationaux) gère les projets internationaux. Une autre structure est venue se greffer, qui gère aussi les projets, notamment de recherche. La MIPI est au cœur de 2 services, la recherche et les relations internationales. L'idée est de positionner la recherche et l'innovation avec les relations internationales au cœur du « pôle Recherche Innovation et Relations internationales ». La cellule CPER FEDER deviendra la MIPI et aura en charge l'intégralité des projets de recherche et internationaux.

La DRHRS aura une vision plus globale de la gestion des ressources humaines, avec une coloration Qualité de Vie au Travail. Elle aura aussi les capacités de mieux piloter la masse salariale, car c'est un point de faiblesse. Plusieurs chantiers ont été mis en place.

Le premier vise à renforcer la cellule d'aide au pilotage de la DRHRS.

Le deuxième a pour objet de créer, par fusion, un pôle qui existe déjà au sein de la DRHRS et d'une partie du service de l'action sociale, du SDS, un service santé et qualité de vie au travail (SQVT), et de rattacher à la DRHRS tous les services qui ont un lien de près ou de loin avec la santé au travail et l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

La Direction des Finances existe aujourd'hui. Des structures périphériques donneront une cohérence à la fonction financière. Les changements sont de plusieurs ordres. Il faudra identifier au sein de la DIAF les acteurs qui ont en charge les fonctions d'appui au pilotage et les fonctions budgétaires. L'idée est d'avoir de vrais interlocuteurs pour le budget et pour l'appui au pilotage. Les agents doivent intégrer une structure plus lisible.

Le Centre de services partagés (CSP) est un service périphérique qui va intégrer la DIAF. Le périmètre du CSP, créé en 2016, recouvre les services centraux et les services communs sur la fonction financière. L'idée est de raccrocher ce service à la Direction des finances.

Le troisième chantier concerne l'UB Recherche, qui, désormais créée, doit fonctionner. Ce service financier sera raccroché à la Direction des finances.

Le quatrième chantier concerne un service de la commande publique, achats, marché qui doit être renforcé et bénéficier d'une meilleure visibilité. Ses acteurs sont à la DLPI, aux services centraux. Il faut les amener à travailler plus en visibilité pour donner une vraie force à ce service. Quand il y a un ou deux absents, l'activité marchés s'arrête. Un regroupement permettra de faire continuer une activité dans ce type de situation. A terme, l'idée est de créer des plateformes financières pour les composantes à très faible effectif. En cas d'absence, les services financiers peuvent être en difficulté. Les services centraux sont alors appelés en renforts. Il faudrait trouver des organisations permettant de faire différemment.

La Direction des affaires juridiques aura son périmètre élargi avec le service des archives.

La Direction des Systèmes d'Information et le SCD ont connu des évolutions technologiques importantes, notamment sur le stockage de données. C'est souvent une compétence réalisée dans les composantes. Le souhait est de coordonner et de centraliser le stockage. Il faut se poser la question du redéploiement des Ressources humaines, sinon le service commun sera en difficulté rapidement. C'est un peu la même question pour le SCD. La coordination des ressources documentaires pose question.

Il faut mettre en place, à côté de la direction générale des services, une mission d'aide à la stratégie dans laquelle le contrôleur de gestion sera intégré, avec quelqu'un chargé d'animer les projets transverses, comme le projet de réorganisation et le suivi du contrat d'établissement et de l'animation du projet d'établissement. L'appui au pilotage ne doit pas rester dédié à l'activité, mais pouvoir être coordonné fin de faire faire travailler en transversal tous les agents identifiés comme étant en soutien au pilotage dans les activités pour pouvoir fournir au politique de vrais outils de prise de décisions d'aide au pilotage stratégique. Le SEEP, dont les activités relèvent essentiellement de la formation et pour partie des RH et des Finances, sera concerné. Il a rencontré ce service. Les agents concernés par les fonctions liées à la formation vont intégrer le pôle pilotage du pôle formation. Ceux qui sont concernés par les fonctions RH et le pilotage des RH vont intégrer la DRH pour les renforcer. Le but est de recruter un contrôleur de gestion le plus tôt possible dans un contexte d'un dialogue de gestion accru.

Le Président indique que ces propositions correspondent à la mise en réseau de services sur les fonctions majeures de l'Université pour sortir d'une organisation en silo. L'Université de Poitiers est une université villageoise au sens positif. Dans les aspects négatifs, le ministère a souligné le taux d'endo-recrutement des professeurs d'Université (20 points au-dessus de la moyenne nationale) ce qui interroge. Les collègues venant d'autres universités trouvent souvent les conditions de travail à Poitiers de bonne qualité ce qui permet de les valoriser par rapport à des collègues poitevins qui ne les voient pas. Il a entendu que l'accueil des étudiants était différent selon les UFR. De nombreux dysfonctionnements sont liés au fait que les personnes échangent par courriel et ne se connaissent pas réellement sachant que ceux du centre-ville ne vont pas souvent au campus. Le manque de relations humaines est tel qu'il aura fallu une réunion à l'initiative du directeur de la recherche pour que les collègues de la recherche se rencontrent enfin : ils avaient tous échangé par mail, mais ne s'étaient jamais rencontrés. La mise en réseau est indispensable et c'est la vocation du Conseil de la Vie de Campus, avec des personnes du SUAPS, de la DLPI, de la MDE, qui travaillent ensemble au service des étudiants. Ces réunions régulières sont productives et permettent par la suite d'échanger par mail. Par ailleurs, il est nécessaire, à partir des ressources et en relation étroite avec les personnels, de faire évoluer l'Université pour réduire les doublons et la perte d'énergie, même si un traitement au cas par cas sera proposé pour les personnes qui ne souhaitent pas changer de fonction.

M. Philippe BRISSONNET convient qu'il faille profiter du fait de revoir l'organisation pour régler les problèmes qui viennent d'être évoqués. Pour atteindre les objectifs, il faut fonctionner en réseau, avoir plus de lisibilité et une meilleure mise en relation des services. Il souligne également la volonté de co-construction avec les personnes concernées. Mais derrière ces projets visant à mieux travailler ensemble, il mentionne un certain nombre de regrets. Certains services communs explosent, comme par exemple le SDSD ou le SEEP. La Maison des Étudiants est scindée en 2. Le CRIIP - avec l'intégration de la Cellule TICE d'i-médias - n'a pas un statut encore bien identifié. Par ailleurs certains services constitués, qui fonctionnent bien en autonomie, se voient ajouter une couche hiérarchique supplémentaire pour les animer au sein d'un grand pôle, ce qui est problématique. D'autre part des éléments positifs ne sont jamais mis en avant ; c'est le cas des bilans des services, les bilans des activités quotidiennes. L'incapacité de mettre en évidence les réussites quotidiennes est un vrai problème. Une interrogation porte aussi sur les périmètres retenus, en particulier pour le Pôle Formation et Vie étudiante qui devient Pôle Formation et Réussite étudiante, et pour le Pôle Patrimoine renforcé par la Vie de campus, la MDE et le Service de Santé Universitaire. Une autre organisation aurait permis à ces services de fonctionner ensemble sans nécessairement nommer des « super-directeurs » au-dessus des pôles. Il insiste sur le fait de ne pas déresponsabiliser les responsables des services concernés. Le fonctionnement ne devra pas être strictement pyramidal. Un management fluide et transversal est attendu.

Le Président répond que c'est l'engagement qui est pris. Le Conseil de la vie de campus est le numéro 2 dans l'organigramme ; le SUAPS, le centre de santé, la DLPI, la MDE travaillent ensemble au service de la vie de campus et de la vie étudiante. L'Université souffre d'une faiblesse en nombre de cadres A et se caractérise par une forte représentativité d'agents de catégorie C. La DIAF, qui compte cinq personnes, gère 256 millions d'euros alors que la ville de Poitiers dispose de 14 personnes pour gérer un budget 2 fois inférieur. Les personnes des services centraux ne travaillent pas dans des conditions à la hauteur des enjeux. Il est scandaleux d'avoir si peu de personnes à la Direction de la recherche. Heureusement, il y a la cellule CPER. Il faudrait une dizaine de cadres supplémentaires et mettre en réseau toutes ces personnes.

Mme Sandrine CHEVAILLER a conscience de la nécessité pour l'université de faire face aux évolutions.

Le Président précise que l'organisation de l'Établissement n'a pas évolué depuis 18 ans.

Mme Sandrine CHEVAILLER pense que toute administration a besoin d'évoluer pour s'adapter à son cœur de cible. L'organigramme laisse penser à une centralisation d'un ensemble de services, ce qui pose la question du service aux usagers. Sur certains pôles, elle a des questions sur le service rendu au plus près, notamment lorsqu'elle entend le rattachement des agents logistiques au sein de la DLPI. Ce service est en tension. Est-ce un rattachement fonctionnel, ou ces agents restent-ils dans les composantes pour répondre au mieux et dans l'immédiateté ?

Le Président explique que la réponse est simple. Il n'y a plus un recrutement à la Maison des Langues qui soit dans la composante X. Il a constaté en 2012 une balkanisation. Les enseignants de langues n'échangent pas entre eux d'un point de vue pédagogique mais composante par composante. Depuis trois ans, les collègues partant à la retraite sont remplacés à poste et rattachement identique, mais leur N+1 reste la Directrice de la Maison des Langues. Il est essentiel que les collègues qui enseignent les langues échangent entre eux sur la façon dont ils font cours en L1, qu'il y ait des réunions pédagogiques trois fois par an, et de la collaboration. Ils sont dédiés à telle ou telle composante, mais il faut aussi qu'ils travaillent sur la dématérialisation, l'utilisation de la Maison des Langues. Au niveau de la logistique, des personnes d'un certain âge sont en arrêt de travail. En géographie-psychologie, quand la seule personne qui s'occupe de l'entretien est en arrêt, il n'y a personne pour la remplacer. Il en ressort que le bâtiment, durant cette période, n'est pas entretenu. Ce n'est pas normal. Il y a une fragilité organisationnelle sur une population où les conditions de travail sont très difficiles et il n'y a aucune possibilité d'organiser une mutualisation entre les UFR même s'il n'est pas question de les faire changer de bâtiments toutes les deux semaines. Il rappelle son opposition à l'externalisation et au non-remplacement des départs à la retraite pour les personnes de la logistique qui seraient une possibilité simple de réduire la masse salariale. Il n'a pas fait ce choix.

Mme Sandrine CHEVAILLER est d'accord sur le fait de travailler en commun pour une institution. Elle a quand même l'impression que les responsables des pôles constituent une couche supplémentaire. Une inquiétude des collègues porte aussi sur la baisse des postes et des missions. Le Président a aussi évoqué l'optimisation du périmètre du service commun de la documentation, notamment par rapport aux ressources documentaires des bibliothèques qui ne seraient pas intégrées au SCD. Même si certaines bibliothèques ne sont pas intégrées, toutes les ressources documentaires le sont puisqu'elles travaillent en commun.

Le Président revient sur la question de coordonnateur de pôle. Il n'attend pas de changement dans le fonctionnement des chefs de service, mais attend des compétences de coordonnateurs avec une mission de coordination, mais aussi d'aide à la décision, de prospective, d'aide de l'équipe présidentielle sur les évolutions dans les 5 ans à venir. Les directeurs des services généraux sont sources de propositions. Il attend d'autres missions de la part de la personne chargée de la coordination. Entre les personnels de catégorie A, B et C, chacun doit jouer pleinement son rôle.

M. Gilles MIRAMBEAU illustre les propos du président. En prenant l'exemple de la fonction financière, la DIAF est essentiellement centrée sur le budget. Quand un autre rôle, bien plus stratégique, sera donné à la Direction des affaires financières, les agents ne seront pas tirés vers le bas. Au contraire, toute la chaîne devra monter en compétence. Il faudra tous les accompagner, car aujourd'hui, l'Établissement n'est pas **structuré** pour avoir les compétences stratégiques en haut. Les agents vont devoir être accompagnés pour **monter** en compétence.

Le Président ajoute que l'arrivée du Vice-président Pilotage et Moyens dans l'équipe, ainsi que des autres Vice-présidents, a été un changement positif pour lui. Il est nécessaire de voir ce qui se passe dans les autres universités, et de ne pas être dans la répétition de ce qui se fait depuis des années.

Mme Virginie NEVEU explique que ce dossier a été présenté au Comité technique d'établissement (CTE) vendredi dernier, et a donné lieu à de nombreux débats entre les organisations syndicales. Des inquiétudes ont été exprimées, plus ou moins légitimes. Ce sont des points de vigilance pour l'avenir.

Le vrai enjeu est avant tout de faire en sorte que ces nouveaux pôles et nouvelles directions puissent fonctionner pleinement et assurer le rôle de pilotage et de coordination des services. Le principal message porté par l'UNSA est le danger de l'immobilisme et de ne pas structurer l'Établissement et son organisation administrative même si la vigilance sera de mise et le dialogue avec l'ensemble des acteurs nécessaire. L'enjeu est vers l'avenir.

Le Président indique que des échanges sur ce thème auront lieu en CTE.

8) Procès-verbal du Conseil de gestion du 13 mars 2018

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers-Université en date du 13 mars 2018.

9) Remise de prix Pépite 2017

Le Président souligne que le prix Pépite est de 500 euros et propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve la demande de versement du prix Pépite 2017 d'un montant de cinq cents euros à un étudiant jeune diplômé.

10) Tarifs et subventions

Le Président note la présentation des tarifs pour le colloque de la faculté de Droit organisé sur le vieillissement avec les neuf universités du Japon dont celle de Tokyo. C'est un colloque important car il y a des collaborations pendant deux ans. Il note aussi un don de 500 euros à l'UFR Sciences fondamentales et appliquées.

M. Philippe BRISSONNET demande pourquoi des tarifs sont votés en séance pour certains colloques qui ont déjà eu lieu.

Le Président confirme qu'ils auraient dû passer au Conseil d'administration précédent.

M. Philippe BRISSONNET remarque que la subvention au golf (22 000 euros) est toujours la même et suppose qu'elle est utilisée *in extenso*.

Le Président confirme que la situation a été clarifiée. Pour rappel, l'Université n'est pas propriétaire du golf, mais utilisatrice et co-gestionnaire. Il est notamment utilisé par le SUAPS dans un cadre pédagogique.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

11) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Vice-Président du Conseil d'administration

Loïc LEVOYER



Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN

